



Titre de séjour suite mariage

Par Frank

Bonjour,

J'aurais une question :

Si la personne est en France avec un visa de circulation (ou court séjour) puis se marie avec un français ici en France. Peut-elle suite à se mariage, obtenir un titre de séjour (ou autre type de visa de longue durée) de plein droit et sans devoir repasser faire des démarches depuis le consulat français de son pays d'origine ?

Autre information : justificatif et document prouvant une vie commune de quelques mois seulement..

Merci d'avance

Par Tisuisse1

Ben non, c'est pas comme ça que ça marche. Il faut d'abord obtenir un titre de séjour régulier.

Par saberi

bonjour si vous avez besoin d avocat pour prendre en charge vos affaires appler au 0561557984